

LE SYNDICAT



Eau potable et assainissement collectif dans le Sud de l'Eure : Une mission en régie autonome pour le SEPASE

Le SEPASE est le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement collectif du Sud de l'Eure.

Histoire du SEPASE :

1995 : 2 syndicats d'eau dans les cantons de Damville, le SEPIA, et de Breteuil, le SIPERB

2012 : Création du SEPASE issu de la fusion du SEPIA et du SIPERB avec prise de compétence assainissement collectif, en plus de l'eau potable

2016 : Adhésion de la CCPV au SEPASE pour la compétence assainissement collectif

2017 : Adhésion du Syndicat des deux Lyres pour la compétence assainissement collectif



Une équipe de **30 délégués** représente les communes et la communauté de communes adhérentes au SEPASE



Une équipe de **30 agents** au service des abonnés

Les forces du SEPASE :

Une régie autonome organisée, au service d'une distribution en eau en perpétuelle amélioration !

Une équipe décisionnelle, avec des élus organisés en commissions : 'environnement', 'communication', 'travaux eau potable', 'travaux assainissement collectif', 'administratif budget finance', 'ressources humaines', 'gestion du patrimoine', pour une **rapidité de décisions optimale**

Une volonté d'engager des travaux pour une **amélioration de la distribution en eau, sur le long terme**

Une équipe de 30 techniciens pour s'occuper du **cycle de l'eau domestique sur le territoire, de l'eau potable à l'assainissement collectif***

* L'Assainissement Non-Collectif est géré par l'INSE (Interco Normandie Sud Eure)

Des **contacts permanents avec les usagers de l'eau** : abonnés, agriculteurs, artisans et élus, grâce à notre service clientèle et notre cellule animation

Servir

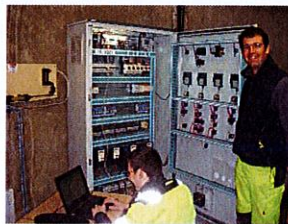
L'EAU POTABLE

**Un service de distribution en eau potable
24h / 24 et 7j / 7 dans le Sud de l'Eure**



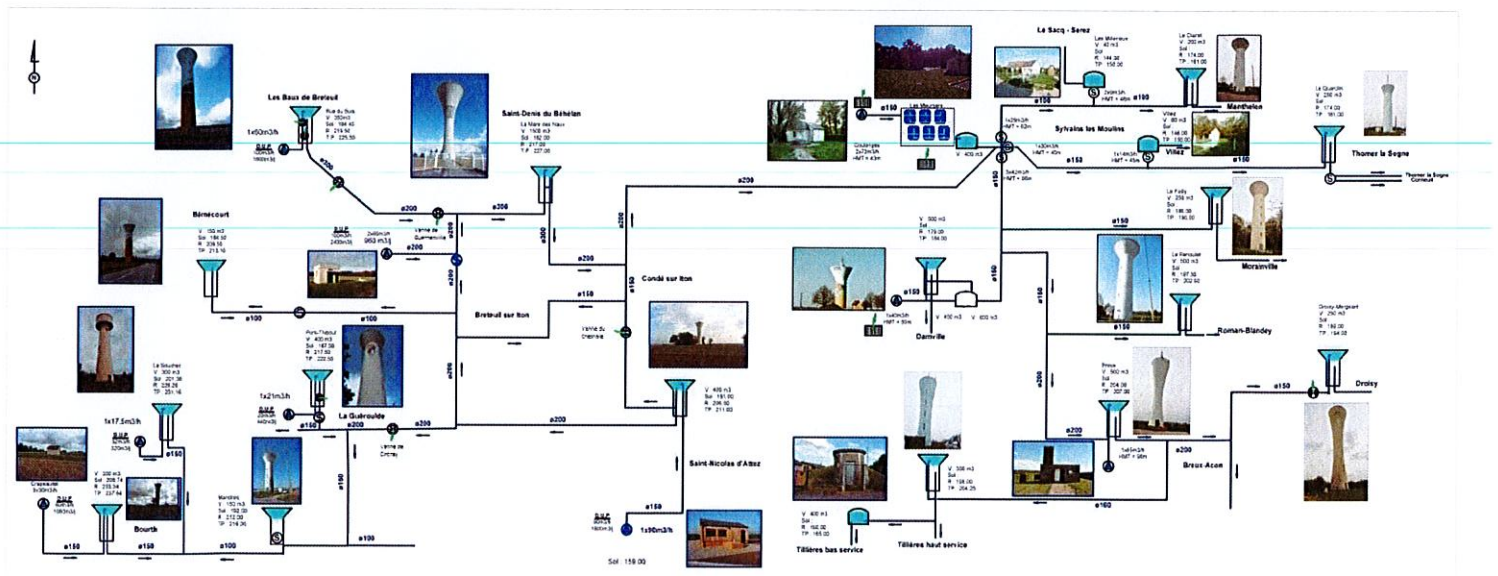
**Distribution de l'eau potable dans le Sud de l'Eure :
Une mission en régie autonome pour le SEPASE :**

**8 forages en activité
16 châteaux d'eau
Avec 769.4 km de linéaire
de canalisations**



**Une supervision pour
organiser la distribution
en eau potable sur tout
le territoire**

Synoptique de production et de distribution du syndicat :



**Soit 1 676 000 m³ d'eau potable produits par an
Et une capacité de stockage de 8 300 m³ / jour**

Sécuriser et mutualiser l'approvisionnement en eau potable sur le territoire du SEPASE :

Un total de **769,4 km de réseaux eau potable**, dont **50 km d'interconnexion** réalisés depuis 15 ans.

Le SEPASE, c'est aussi :

- Entretien
- Renouveler
- Etendre

le réseau d'eau potable, soit en faisant appel à des **entreprises spécialisées** en passant par des marchés publics

... ou en régie grâce à **l'équipe travaux**.

Le syndicat dispose de :

3 mini pelles – 3 poids lourds – 1 chargeuse – 1 transpalette – 2 camionnettes benne de 3T5 etc,,,

L'équipe travaux du SEPASE :



Pour la réalisation des travaux de branchements, de petites extensions et les réparations de fuite.

Zoom sur ...

les travaux d'interconnexion :

Ex. : Liaison Breteuil – Sylvains Les Moulins, avec l'entreprise TPL, en 2015



SEPASE

Zoom sur ...

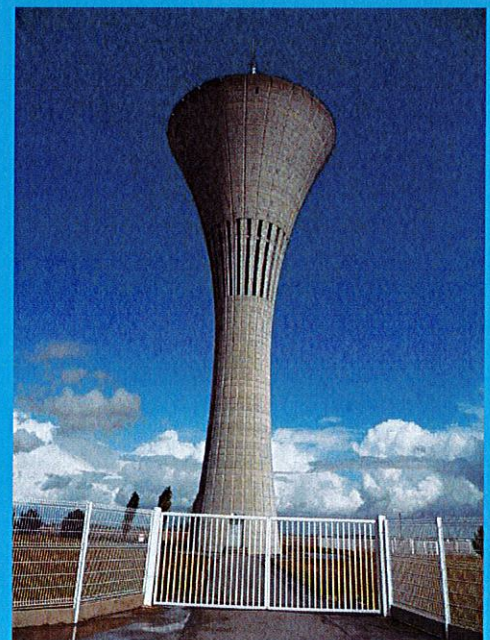
La Mare des Naux : ouvrage de tête du SEPASE

Hauteur totale de l'ouvrage : 48 m

Hauteur de tour : 35 m

Capacité de stockage : 1 500 m³ de cuve

Construit en 1999, par le SIPERB, avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure



Lorsque **QUANTITÉ** rime avec **QUALITÉ** au **SEPASE**

Un service de distribution en eau potable 24h / 24 et 7j / 7 dans le Sud de l'Eure :

Inauguration de l'usine

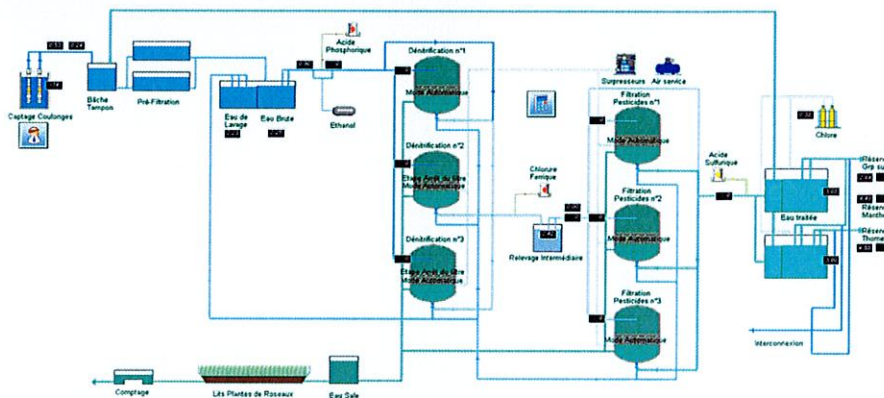
Le samedi 20 juin 2015 :

Depuis 2012, l'**usine de dénitrification** de Sylvains-Les-Moulins est destinée à fournir aux 15 000 habitants du canton de Damville une eau, dont la concentration en sortie de filtres est de l'ordre de **5 mg/l de nitrates**, soit une eau **90 à 95%** de moins chargée en nitrates que l'eau brute du captages de Coulonges !



Inauguration par Monsieur le Préfet de l'Eure, René Bidal, en présence des sénateurs de l'Eure, Nicole Duranton, Harvè Maurey et Ladislav Poniatowski, des conseillers départementaux du canton de Yvetot, Michel Bonnard, Michel François, du canton de Breteuil, Rugles, Gérard Chéron (vice président au Conseil Départemental en charge des politiques de l'eau et de l'assainissement, de la protection des ressources naturelles et des économies d'énergie), Jocelyne de Tomasi, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de Pierre Hospital, président du SEPASE et de nombreux élus locaux.

Comment l'usine de dénitrification du **SEPASE** fonctionne-t-elle ?



Les eaux brutes arrivent dans une chambre à vannes, alimentée en gravitaire par une canalisation de diamètre 200 jusqu'à une bache d'alimentation

Depuis la bache d'alimentation, le poste de pompage équipé de 2 pompes (70m³/h) relève les eaux vers le traitement et alimente les filtres de dénitrification.

Une fois pompée, l'eau est dirigée vers les filtres Biodagène, de traitement des nitrates, puis vers une bache intermédiaire pour une coagulation efficace.

L'eau est dirigée vers le charbon actif pour le traitement des pesticides puis vers un réservoir de stockage.

Les eaux sales issues des lavages des filtres sont dirigées vers une lagune qui assure le traitement avant le rejet en milieu naturel.

Exploiter

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Lorsque les Stations d'Épuration rejettent une eau de qualité dans l'Iton et dans l'Avre



Les STEP du SEPASE :



Chiffres clefs du fonctionnement des STEP :

12 STEP
110 km de réseaux assainissement
collectif
50 postes de relevage

L'équipe assainissement collectif :

3 techniciens
épuration



2 agents
réseaux



Les STEP et les postes de relèvement du SEPASE :

Commune	Type	Équivalent Habitants	Débit journalier
Breteuil	station de traitement des eaux usées + 5 postes de relèvement	4000 EH	300 m ³ /j
Condé sur Iton <i>Mesnîls-sur-Iton</i>	station de traitement des eaux usées + 2 postes de relèvement	1500EH	72 m ³ /j
Damville <i>Mesnîls-sur-Iton</i>	Station de traitement des eaux usées + 3 postes de relèvement	3000 EH	200 m ³ /j
La Guéroulde <i>Breteuil</i>	poste de relèvement avec filtres à sable	75 EH	
Tillières sur Avre	station de traitement des eaux usées	2200EH	180 m ³ /j
Piseux	station de traitement des eaux usées	500EH	75 m ³ /j
Montigny	station de traitement des eaux usées	100EH	15 m ³ /j
Les Barils	station de traitement des eaux usées	180 EH	50 m ³ /j
Bourth	station de traitement des eaux usées	1200 EH	160 m ³ /j
Francheville	2 stations de traitement des eaux usées	500 EH et 800 EH	75 m ³ /j et 120 m ³ /j
Verneuill	station de traitement des eaux usées	20 000EH	1400 m ³ /j

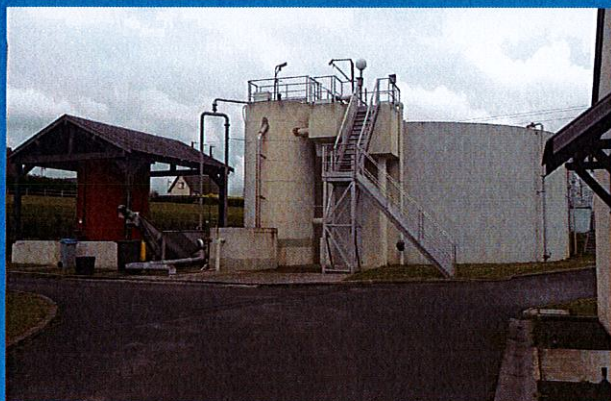
Les process des STEP du SEPASE :

Process boues activées :

Système d'injection d'oxygène pour dégrader les effluents.

Principe :

Les boues sont concentrées dans des bassins pour générer de l'ammonium. L'ammonium est ensuite dégradé par oxygénation pour parvenir à un taux de nitrates à 0.

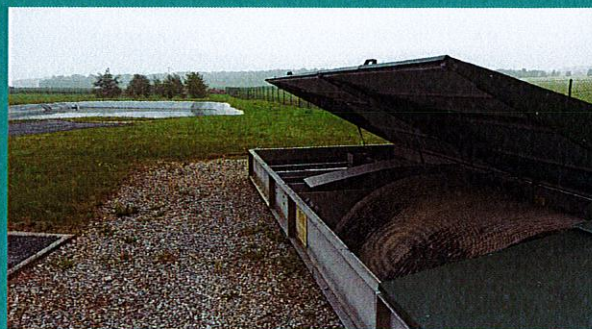


Process Biodisques :

Principe :

Les boues sont concentrées puis séparées dans des digesteurs avant d'être traitées dans une filière des disques biologiques.

Les disques disposés sur un arbre en rotation permanente sont destinés à fixer les bactéries de manière à alterner oxygénation et immersion des bactéries dans les flux à traiter.



Protéger

LES ABONNÉS

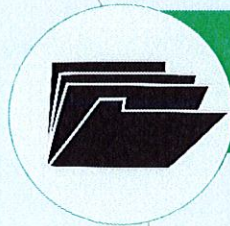
Le service clientèle du SEPASE
Une équipe au plus proche des abonnés :



**Missions
du service clientèle :**



Mise en lien des abonnés avec les équipes
d'intervention



Suivi des dossiers de demandes des abonnés
avec des démarches facilitées via notre site



1 site : www.sepase.fr + 1 blog
pour être au plus près des abonnés !



Gestion des **factures d'eau et d'assainissement collectif**, utilisation de la **télé-relève des compteurs d'eau**

Diverses possibilités de paiement :

- le TIPI - paiement par Internet
- la mensualisation
- le TIP : Titre Interbancaire de Paiement
- Le prélèvement à échéance

Nous contacter :



SEPASE
77 rue Longues des Plesses
27160 Breteuil

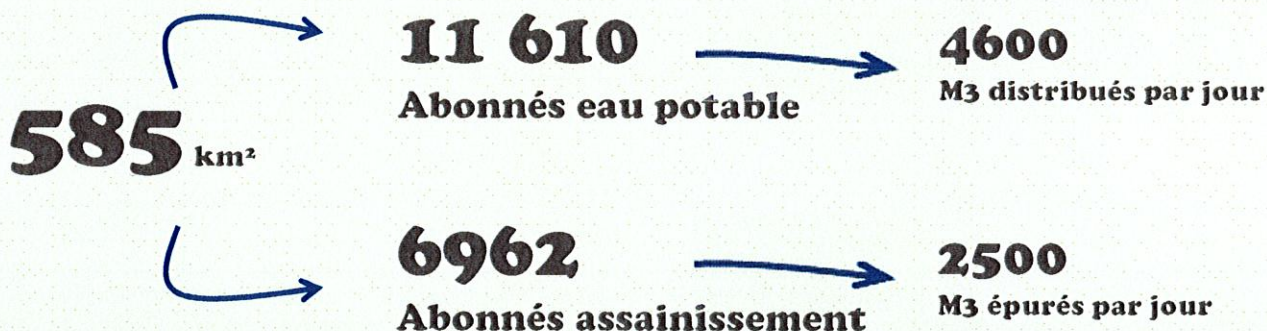


02.32.07.19.79



contact@sepase.fr
www.sepase.fr

Zoom sur les abonnés au SEPASE



Chiffres actualisés au 15 janvier 2017

Les agents de réseau : au service des usagers de l'eau

Nos **agents de réseau** assurent la mise en service, la relève et la fermeture des compteurs.

Notre **système de télérelève** des compteurs permet aux consommateurs d'être **facturés au réel de leur consommation, 2 fois par an.**



Assainir

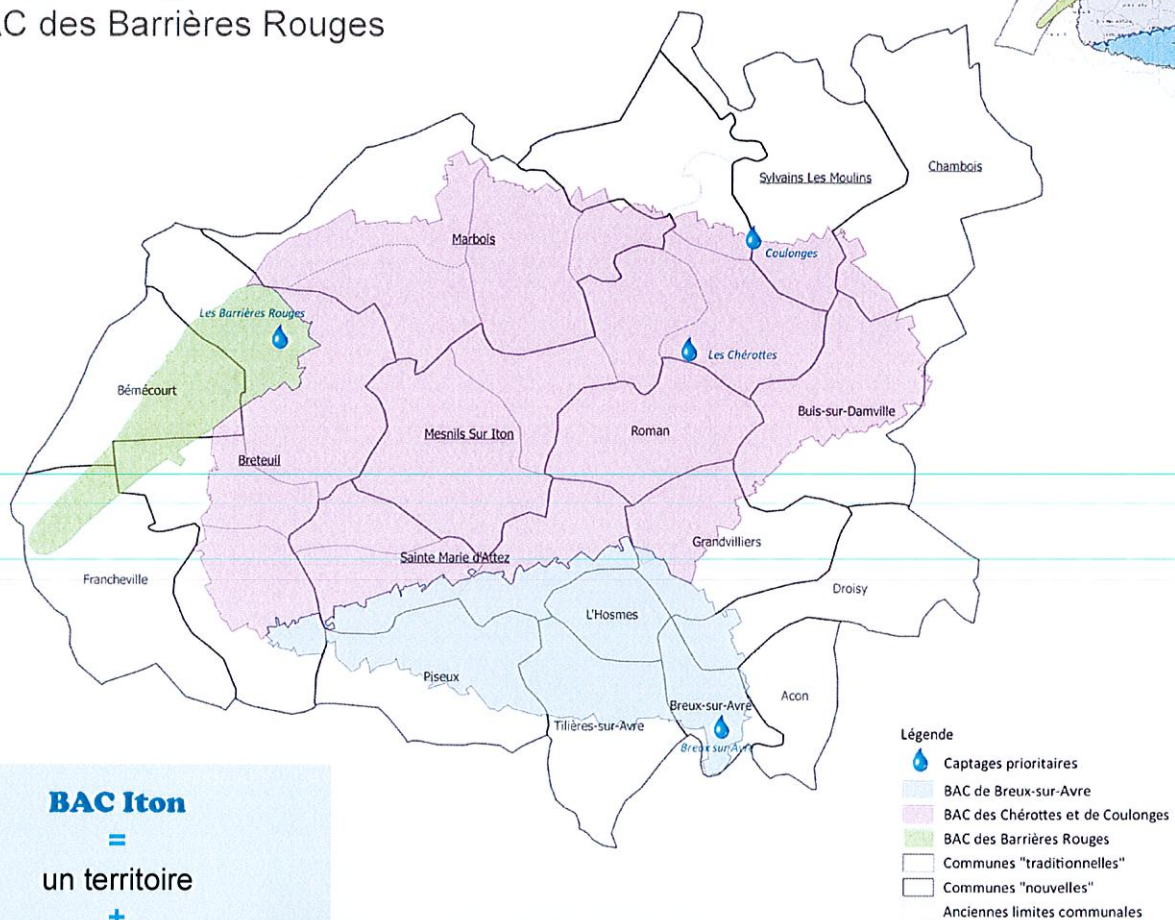
LA PROTECTION

**Tous consommateurs d'eau,
tous concernés !**



4 captages protégés sur 25 000 ha !

BAC de Breux,
BAC de Coulonges et des Chérottes
et BAC des Barrières Rouges



BAC Iton

=

un territoire

+

un plan d'actions

2 animatrices au SEPAE

1 animatrice agricole
& 1 animatrice non-agricole

0 1 2 3 km

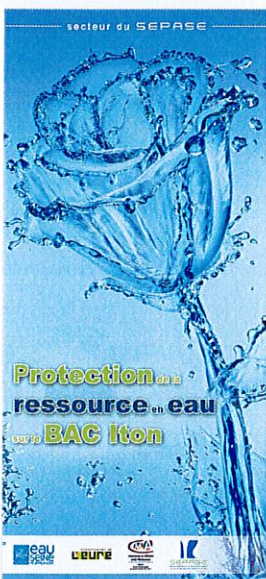
Protéger l'eau dans le Sud de l'Eure

Un défi en commun pour les 2 animatrices ressource en eau du SEPASE !

Protéger la ressource en eau est affaire de tous ! Au SEPASE, nous mettons un point d'honneur à sensibiliser l'intégralité des publics, qu'ils soient agricoles ou non-agricoles. Valoriser les actions menées et mettre en place des outils en commun est donc un enjeu fort pour nos deux animatrices ressource en eau !

Cellule d'animation du SEPASE :

Sensibilisation, information & accompagnement à la protection de l'eau



2 animatrices au SEPASE

**ZONES
AGRICILES**

**ZONES
NON-AGRICILES**

pour la protection de l'eau sur le BAC Iton

Quelques chiffres :

Surface totale : 25000 ha

Surface agricole : 20000 ha

19 communes nouvelles concernées et 1 communauté de communes
(2015 : 34 communes traditionnelles et 4 communautés de communes)

101 entreprises

Un bulletin

A destination des agriculteurs, des artisans, des élus et des citoyens !

Le bulletin *De la Terre à la Nappe* est diffusé dans les mairies, les communautés de communes, les écoles, les centres de loisirs, auprès des agriculteurs et des artisans du territoire. Il illustre les actions agricoles et non-agricoles menées et informe des missions du SEPASE.



au Sud

ZONES AGRICOLES

Les agriculteurs à la reconquête de la qualité de l'eau



Une base réglementaire :

En complément de la « **Directive Cadre sur l'Eau** » européenne, des accords « **Grenelle** » qui ont **jetés les bases de la démarche de protection des Bassins d'Alimentation de Captage**, le Préfet de l'Eure a décidé par arrêté préfectoral (octobre 2013) de suivre la mise en œuvre du **programme d'actions agricoles**.

L'arrêté préfectoral donne trois ans aux agriculteurs pour s'engager dans les différentes actions du programme d'actions. Il précise :

« **dans le cas où certaines actions auraient insuffisamment été mises en œuvre, le Préfet pourra décider de rendre obligatoire tout ou partie des actions par voie réglementaire.** »

Socle de base :

- ▶ Etanchéité et conformité des **stockages**
- ▶ **Lieu de remplissage du pulvérisateur** protégé contre les débordements et le siphonage
- ▶ **Bonne manipulation** du pulvérisateur et des effluents phytosanitaires
- ▶ **Optimisation** de la fertilisation et des traitements phytosanitaires

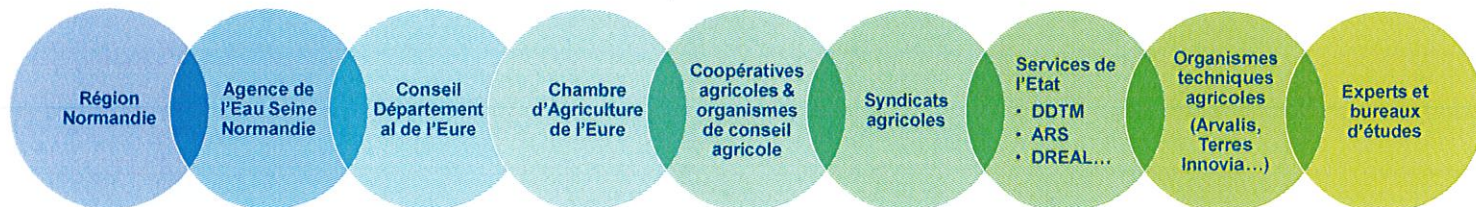
Pour aller plus loin !

- ▶ Créer une **aire de remplissage et/ou de lavage** pour le pulvérisateur
- ▶ Diversifier son **assolement** (cultures de printemps)
- ▶ Modifier ses **pratiques de travail du sol** (non-labour, labour occasionnel...)
- ▶ Utiliser des **outils de désherbage mécanique**
- ▶ **Moduler les apports d'intrants** en fonction des potentiels de sol au sein de la parcelle
- ▶ Réduire ses utilisations d'intrants (**MAEC**)
- ▶ Adhérer à une **certification environnementale**
- ▶ Appliquer les principes de l'agriculture **intégrée**
- ▶ Respecter le cahier des charges de l'**agriculture biologique**
- ▶ Protéger les **bétoires** et les **marnières**

Le Programme d'Actions agricoles

Une volonté de fédérer

L'animatrice met en relation les différents acteurs du territoire pour impulser une dynamique collective autour de la protection de la ressource en eau.



L'Observatoire Départemental des Bassins d'Alimentation de Captage :

Créé en 2013 par le Conseil Départemental de l'Eure, les tâches de l'observatoire sont multiples :



Quad équipé d'une
tarière automatique
Crédit photo Brard et
Sarran

- ☹ Suivre l'évolution de la qualité des eaux brutes pompées dans la nappe phréatique
- ☹ Etudier la dynamique de lessivage de l'azote pendant la période hivernale
- ☹ Fournir aux exploitants les données leur permettant de calculer les apports d'azote à réaliser pour la culture en place

Les Mesures Agro- Environnementales et Climatiques :

Proposées par la Région Normandie grâce à des financements européens et régionaux (Agence de l'Eau Seine-Normandie, DRAAF), ces mesures sont proposées sur les territoires depuis 2013.

Le principe est simple : **l'agriculteur s'engage à respecter pendant 5 ans un cahier des charges en échange d'une compensation financière.**

Les mesures proposées concernent :

- ☹ Mise en herbe / maintien de prairies remarquables
- ☹ Réduction d'utilisation de produits phytosanitaires
- ☹ Préservation des plantes messicoles / des races menacées

Panel des outils proposés sur le territoire :

Les animations techniques :

Des **partenariats forts** ont été noués entre les animateurs des différentes collectivités du Sud de l'Eure pour **travailler de façon concertée et efficace sur un territoire plus étendu.**



Des animations techniques sont proposées régulièrement aux agriculteurs autour de thématiques ou de techniques intéressant la protection de la ressource avec l'intervention d'experts .



Ex. Animation « Sol & couverts » en septembre 2015

Les aides techniques et financières :

Le Conseil Individuel :

C'est une aide technique au changement de pratiques qui consiste en un suivi de l'agriculteur volontaire sur 5 ans. Elle est financée par l'Agence de l'Eau, le SEPASE et l'organisme de conseil choisi par l'agriculteur.

Les aides à l'investissement dans du matériel :

Cette aide est proposée par la Région Normandie. Des taux d'aides de 20 à 40% sont proposés pour des investissements dans du matériel qui s'inscrit dans une des thématiques suivantes :

- ☹ réduire les pollutions diffuses et ponctuelles par les pesticides et les fertilisants,
- ☹ améliorer la performance énergétique des exploitations,
- ☹ encourager le maintien des ateliers animaux,...

de l' Eure

ZONES NON-AGRICOLES

Accompagnement des citoyens, des élus et des entreprises à la protection de l'eau



Accompagnement des collectivités

dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires :

Pour 600€ (aides déduites), les communes sont accompagnées par la FREDON de Haute-Normandie :

- Réalisation d'un **audit des pratiques** d'entretien et de désherbage (avec remise d'un rapport)
- **Formation** avec sensibilisation au zéro-phyto à destination des agents et élus
- **Accompagnement technique** pendant trois ans (étalonnage, mise en conformité, bonnes pratiques, conseils techniques et présentation en comité de labellisation)



Une charte pour un accompagnement en 3 niveaux :

Niveau 1 « **Traiter moins** » : 1 an

Niveau 2 « **Traiter mieux** » : sans contrainte de durée

Niveau 3 « **Ne plus traiter** » : uniquement pour le zéro-phyto total (cimetières et voiries compris) : pas obligatoire !

+ un accompagnement du SEPASE pour la réalisation du plan de communication



Le Label Terre Saine



Destiné aux communes au **zéro-phyto total**, le Label Terre Saine (avec ou sans la Charte EEP) vous permet d'accéder aux aides pour l'achat de matériel alternatif et à l'aménagement de vos espaces verts au zéro-phyto ! Le + ? C'est **GRATUIT** !

Le SEPASE vous accompagne !

TOUT AU LONG DE VOTRE DÉMARCHE : De la signature à la communication !



dema
rche
zéro-
phyto

de la
Charte
d'entreti

de
suivi

no, en
partie
nariat
avec

2

3

4

Panneaux et plaquettes :

Le SEPASE vous propose des panneaux et plaquettes personnalisables !

9 panneaux
AU CHOIX

+

3 PLAQUETTES

À découvrir
lors des réunions
avec l'animatrice
non-agricole



Le Mémo-phyt'eau comme outil !

Astuces, conseils et biblio' pour tout comprendre sur le zéro-phyto !

Le SEPASE fournit le **MÉMO-PHYT'EAU** aux communes et aux communautés de communes signataires de la Charte d'Entretien des espaces publics et labellisées Terre Saine ! Il est présenté lors des rencontres individuelles avec les élus et adjoints des collectivités du BAC Iton – secteur SEPASE.

Axe 1 :
Comprendre
et adhérer

Axe 2 :
Entretien
et aménager

Axe 3 :
communiquer

Les autres actions non-agricoles :

Accompagnement des citoyens au jardinage au naturel :
Classes d'eau, animations en collèges et lycées, animations grand public, etc.

Prévention des risques de pollution sur la ressource en eau chez les artisans :
Avec la convention groupée eau – déchets, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat



TARIFS

EAU POTABLE

Produits	Tarifs HT adoptés à compter du 01/01/2017
ABONNEMENT ANNUEL	50.00 €
CONSOMMATION ≤ à 1000 M3	1.30 €
CONSOMMATION > à 1000 m3	1,25 €
FRAIS DE MISE EN SERVICE	40.00 €
FRAIS DE FERMETURE DE COMPTEUR	30.00 €
FRAIS DE REMPLACEMENT COMPTEUR	130.00 €
FRAIS D'ETUDE POUR NOUVEAU BRANCHEMENT	45.00 €
FRAIS DE REMPLACEMENT TETE EMETTRICE	150.00 €
FRAIS D'ETALONNAGE COMPTEUR	350.00 €

Nous contacter :



SEPASE
77 rue Longues des Plesses
27160 Breteuil



02.32.07.19.79



contact@sepase.fr
www.sepase.fr

TARIFS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Produits	BUDGET REGIE
PRIME FIXE/AN	25 €
PRIX M3ASSAINI	2,10 €/m3

Nous contacter :



SEPASE
77 rue Longues des Plesses
27160 Breteuil



02.32.07.19.79



contact@sepase.fr
www.sepase.fr

